

DEPARTEMENT
des
BOUCHES-du-RHONE
COMMUNE
d' A U B A G N E

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 juin 2024

Convocation du **19/06/2024**
Date de publication : **28/06/2024**
Conseillers en exercice : **043**
Présents : **038**
Quorum : **22**

L'An deux mille vingt-quatre, et le mardi vingt-cinq juin à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à L'Espace des Libertés - salle Stéphane Hessel, sous la présidence de M. Gérard GAZAY, Maire.

N° **053-250624**

**OBJET : DIRECTION DES
RESSOURCES HUMAINES**

Mise à jour des emplois communaux bénéficiant d'un logement pour nécessité absolue de service ou occupation précaire avec astreinte.

PRESENTS :

Monsieur GAZAY Gérard Maire,
Monsieur ROUSSET Alain, Madame AMARANTINIS Sophie,
Monsieur RUSCONI Vincent, Madame MENET Danielle, Monsieur AGOSTINI Pascal, Monsieur AMY Philippe, Madame MORFIN Geneviève, Monsieur LEVISSE André, Madame HARKANE Stéphanie, Monsieur LEANDRE Yoann, Monsieur MOURNAUD Léo, Madame LEVASSEUR Jeannine, Monsieur LOUIS Jean-Bernard, Madame GABRIEL Julie Adjoints,
Madame DUPLAN Irène, Madame MOISE-HIRMAN Monique, Monsieur GUEDJ Laurent, Madame BOURGUIGNON Cécile, Madame AMOROS Brigitte, Madame ROUX Magali, Monsieur CHAMLA Franck-Clément, Madame THIBAUD Faustine, Monsieur COETTO Jérémy, Monsieur PANGOURASSOU Jérémy, Monsieur KOURICHI Zarick, Madame BENASSAYA-NIVET Dominique, Madame MEZERGUES MAUTREF Eliette, Monsieur SALONE Arthur, Monsieur GRANDJEAN Denis, Madame FARDOUX Clémentine, Monsieur LATZ Alexandre, Madame MELIN Joëlle, Monsieur MIROUX William, Monsieur PERRIN-TOININ Yves, Monsieur HERMANT Matthieu, Madame BOUGEAREL Michèle, Monsieur ZANARINI Marc Conseillers Municipaux,
formant la majorité des Membres en exercice.

EXCUSES:

Madame TRIC Hélène (donne pouvoir à Monsieur AGOSTINI Pascal), Monsieur JARQUE Patrice (donne pouvoir à Monsieur GAZAY Gérard), Madame GIOVANNANGELI Magali (donne pouvoir à Monsieur LATZ Alexandre), Madame BOISSON Valérie

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20240625-250624_53-DE
Reçu le 28/06/2024
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
28/06/2024



Délibération n° 053-250624 du Conseil Municipal du 25 juin 2024 (suite)

ABSENTS :

Monsieur Zarick KOURICHI a été élu(e) secrétaire

Monsieur Alain ROUSSET rapporte :

Conformément aux articles L. 721-1 à L. 721-3 du code général de la fonction publique, les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics fixent la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué gratuitement ou moyennant une redevance par la collectivité ou l'établissement public concerné, en raison notamment des contraintes liées à l'exercice de ces emplois.

La règlementation prévoit qu'un logement de fonction peut être accordé dans les cas suivants :

- Pour nécessité absolue de service lorsque l'agent ne peut accomplir normalement son service, notamment pour des raisons de sûreté, de sécurité ou de responsabilité, sans être logé sur son lieu de travail ou à proximité immédiate,

- Lorsqu'un agent est tenu d'accomplir un service d'astreinte, mais qu'il ne remplit pas les conditions ouvrant droit à la concession d'un logement par nécessité absolue de service, une convention précaire avec astreinte peut lui être accordée. La redevance mise à la charge du bénéficiaire est égale à 50% de la valeur locative réelle des locaux occupés.

Les décisions d'attributions individuelles sont prises en application de cette délibération par l'Autorité Territoriale ayant le pouvoir de nomination.

Toutes les charges courantes liées au logement devront être acquittées par l'agent.

Cette délibération propose d'abroger et remplacer les délibérations n° 21/0910 du Conseil Municipal du 30 Septembre 2010 portant mise à jour des emplois communaux bénéficiant d'un logement de fonction pour nécessité absolue de service ou utilité de service et n° 022-130319 du Conseil Municipal du 13 Mars 2019 portant mise à jour des emplois communaux bénéficiant d'un logement pour nécessité absolue de service ou occupation précaire avec astreinte, et toutes délibérations antérieures.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU le Code général de la fonction publique,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles R.2124-64 à D. 2124 -75 -1 ,

VU le Décret n° 2012-752 du 9 Mai 2012 portant réforme du régime des concessions de logement,

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20240625-250624_53-DE
Reçu le 28/06/2024
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=#0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
28/06/2024



Délibération n° 053-250624 du Conseil Municipal du 25 juin 2024 (suite)

VU l'Arrêté du 22 Janvier 2013 relatif aux concessions de logement accordées par nécessité absolue de service et aux conventions d'occupation précaire avec astreinte pris pour l'application des articles R.2124-72 et R.4121-3-1 du code général de la propriété des personnes publiques,

VU la délibération n° 21/0910 du Conseil Municipal du 30 septembre 2010 portant mise à jour des emplois communaux bénéficiant d'un logement de fonction pour nécessité absolue de service ou utilité de service,

VU la délibération n° 022-130319 du Conseil Municipal du 13 Mars 2019 portant mise à jour des emplois communaux bénéficiant d'un logement pour nécessité absolue de service ou occupation précaire avec astreinte,

CONSIDERANT la nécessité de loger certains emplois communaux, afin d'assurer la continuité du service, la surveillance des locaux, la prévention de leur dégradation et répondre aux urgences en tant que de besoin,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de mettre à jour la liste des emplois communaux, dont les titulaires bénéficient d'une concession de logements à titre gratuit ou moyennant redevance, ainsi que leurs avantages accessoires,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

ARTICLE 1^{er} : d'ANNULER et REMPLACER par la présente, les délibérations n° 21/0910 du 30 Septembre 2010 et n° 022-130319 du 13 Mars 2019 susvisés, ainsi que toutes les délibérations antérieures ;

ARTICLE 2 : de METTRE A JOUR le tableau des emplois communaux dont les titulaires bénéficient d'une concession de logement comme suit :

EMPLOIS	EFFEC-TIFS	LOGEMENTS	MOTIFS	CHARGES/ACCESSOIRES
Adjoint Administratif	1	1510 Chemin des Espillières (T3)	Occupation précaire avec astreinte	Paiement d'une redevance égale à 50 % de la valeur locative réelle
Adjoint technique	1	Cimetière des Passons Les Aires Saint Michel (T3)	Occupation précaire avec astreinte	Paiement d'une redevance égale à 50 % de la valeur locative réelle
Agent Technique Centre de vacances	1	Centre de vacances 04340 Saint-Vincent-les-Forts (T3)	Nécessité absolue	Gratuité

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20240625-250624_53-DE
Reçu le 28/06/2024
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
28/06/2024



Délibération n° 053-250624 du Conseil Municipal du 25 juin 2024 (suite)

Gardien de Cimetières	1	Cimetières de Fenestrelles (T3)	Nécessité absolue	Gratuité
Gardiens des Equipements Sportifs	1	Piscine du Bras d'Or (T3)	Nécessité absolue	Gratuité
	1	Complexe Mouren (T4)		
	1	Ecole Primaire Charrel (T3)		
	1	Stade de la Botte (T3)		

ARTICLE 3 : d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout acte y afférent.

ADOpte A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS

Ne participe(nt) pas au vote : Madame MEZERGUES MAUTREF Eliette, Monsieur SALONE Arthur, Monsieur LATZ Alexandre mandataire de Madame GIOVANNANGELI Magali, Madame FARDOUX Clémentine, Monsieur LATZ Alexandre, Monsieur PERRIN-TOININ Yves, Madame FARDOUX Clémentine mandataire de Madame BOISSON Valérie

POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY
Maire

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20240625-250624_53-DE
Reçu le 28/06/2024
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
28/06/2024

